

Dossier numéro **Df 27426 24 A0016**

Date de dépôt : 05/04/2024

Demandeur : Madame Claudine BOUCHARD

Pour : Peinture de façade

Adresse terrain :
18, rue Alexandre Laurent
27830 NEUFLES-SAINT-MARTIN

Cadastré : AD 415 Superficie 1103 m²

ARRÊTÉ

de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Neufles-Saint-Martin

Le maire de Neufles-Saint-Martin,

Vu la déclaration préalable présentée le 05/04/2024 par Madame Claudine BOUCHARD sise, 18, rue Alexandre Laurent, 27830 NEUFLES-SAINT-MARTIN,

Vu la demande de prolongation dans l'attente de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France datée du 29/04/2024,

Vu l'objet de la demande :

- Peinture de façade
- sur un terrain situé 18, rue Alexandre Laurent, 27830 NEUFLES-SAINT-MARTIN

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques,

Vu les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 05/02/2020 et modifié le 25/05/2021,

Vu le règlement y afférent et notamment celui de la zone Ua,

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 13/05/2024,

Considérant que le projet respecte le règlement de la zone Ua du PLU,

Considérant que le projet se situe aux abords de monuments historiques,

ARRÊTÉ

Article 1 :

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Neufles-Saint-Martin,
le 24 mai 2024
Sonia LACAS,
Maire

